



Terrains de Sport

Les critères spécifiques des métiers de création et d'entretien des terrains de sport

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Terrains de Sport

1 /	Les domaines d'application du Label QualiPaysage Terrains de sport	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux des métiers de création et d'entretien des terrains de sport	6
3 /	Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE du Label	7
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	7
3.2	La qualité et l'organisation interne – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	8
3.3	Les Ressources Humaines les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	9
3.4	Le management environnemental : les critères spécifiques à la seule spécialité des gazons synthétiques	11
3.5	La communication interne – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	11
3.6	La communication externe – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	12
3.7	Les moyens de performances supplémentaires – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	12
3.8	L'image de l'entreprise - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques	13
4 /	Les critères spécifiques – Les visites de terrains – Les travaux de création et d'entretien des terrains de sport	14

1 / Les domaines d'application du Label QualiPaysage Terrains de sport

Les métiers de **CRÉATION ET D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT** demandent des compétences spécialisées pour répondre aux exigences concernant la qualité, le confort, la sécurité des utilisateurs ainsi qu'à l'aspect esthétique.

Ces métiers ont la particularité d'être encadrés par des règlements de fédérations sportives et des Normes précises.

Le Label « **TERRAINS DE SPORT** » comprend deux grandes typologies de travaux identifiées et définies par **deux SPECIALITÉS** bien distinctes :



La création et l'entretien
de sols sportifs de
grands jeux en gazons
naturels ou hybrides



La création et l'entretien
de sols sportifs de
grands jeux en gazons
synthétiques



L'entreprise peut postuler pour l'une ou l'autre de ces deux spécialités, ou pour les deux simultanément, celles-ci sont clairement identifiées tout le long du processus de labellisation (*Cf description détaillée page 5*)

Le présent référentiel dissocie les 2 spécialités suivantes :



La création et l'entretien de sols sportifs de grands jeux en gazons naturels ou hybrides

Concerne les entreprises assurant les travaux de création, d'amélioration, de rénovation partielle ou complète et/ou de régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou en stabilisé, d'entraînement ou de compétition, conformément aux normes et réglementations en vigueur (normes AFNOR, réglementation des fédérations sportives concernées et fascicule 35).

Les Normes et Règles professionnelles de référence :

- **AFNOR P90-113** : Terrains de grand jeu en pelouse naturelle
- **AFNOR P90-111** : Terrains de grand jeu stabilisés mécaniquement
- **S.E.1-R0** : Travaux d'entretien des sols sportifs



La création et l'entretien de sols sportifs de grands jeux en gazons synthétiques

Concernent les entreprises assurant l'aménagement ou la rénovation de terrains ou demi-terrains de grands jeux en gazons synthétiques conformément à la norme AFNOR, à la norme européenne et à la réglementation des fédérations sportives concernées.

Norme de référence :

- **AFNOR P90-112** : Terrains de grand jeu en pelouse synthétique.

Le référentiel QualiPaysage - Métiers DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT- s'adresse à toutes les entreprises du Paysage qualifiées par QualiPaysage et exerçant les activités de création et d'entretien des terrains de sport de grands jeux (terrains de football, rugby, hockey, baseball ENGAZONNÉS/STABILISÉ ; Création ou rénovation complète de terrains et/ou demi-terrains).

2 / Les critères spécifiques aux travaux des métiers de création et d'entretien des terrains de sport.

Ce Label s'adresse aux entreprises de travaux qui disposent de toutes les compétences et du matériel requis pour mener à bien toutes les opérations de création, de finalisation et d'Entretien des sols sportifs concernés. L'auditeur portera une attention particulière à toutes les pratiques durables alternatives favorables au respect de l'environnement (gestion raisonnée de l'eau, matériaux biosourcés mis en oeuvre, méthodes d'entretien...).

Trois types de visites par spécialité sont réalisés par l'auditeur ou auditrice en présence des chef.f.e.s d'entreprise et/ou des référent.e.s en charge des chantiers :

Les chantiers de Terrains de sport

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Terminé depuis moins de 4 ans	Un dossier photos illustrant les différentes étapes est fourni par l'entreprise Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Terminés depuis moins de 2 ans ou en cours d'achèvement , choisis de manière aléatoire	Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de **10 salarié.e.s** dédié.e.s à la discipline des travaux de Terrains de sport, **1 chantier complémentaire** (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à **1 chantier par tranche de 10 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein)**.

En cas d'impossibilité de visiter un chantier **en cours** de travaux dans la spécialité demandée, l'auditeur pourra demander à visiter un chantier supplémentaire terminé depuis moins de deux ans et rencontrer le responsable d'équipe dédié aux travaux de ladite spécialité.

3 / Les critères spécifiques Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE en Terrains de sport

3.1 La santé et la sécurité des salariés – les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques	L'entreprise doit disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques aux travaux de terrains de sports pour chaque salarié.e concerné.e, soit au moins : chaussures de sécurité, gants, casques, baudrier. Pour les travaux spécifiques : des lunettes de protection pour les opérateurs et opératrices en charge de travaux de coupes et des protections auditives à disposition de toutes et de tous.	• La liste des EPI spécifiques et du stock • Le procédé de gestion
La sécurité du matériel	L'entreprise doit effectuer un contrôle annuel des engins, du matériel de levage et établir une liste du matériel.	Les contrôles sont à jour pour tout le parc matériel concerné.
Les formations d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	L'AIPR opérateur et opératrice est obligatoire pour tous les machinistes. L'AIPR encadrant.e doit être en nombre suffisant pour intervenir au besoin sur le chantier dans un délai de moins de deux heures. Nota : éléments déjà demandés pour la qualification	La liste des personnels habilités en cohérence avec les exigences du chantier et les moyens mis en oeuvre.

Critère	Description	Moyens attendus
La sécurité du matériel mécanisé	L'ensemble du matériel mécanisé est aux normes CE (Exemple : tronçonneuses, treuils, broyeur, nacelles). L'ensemble des moyens de protection et de sécurité présents sur les équipements sont en bon état.	• Vérifications visuelles du matériel et présence des protections • Logo CE présent

3.2 La qualité et l'organisation interne - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Le planning	Une organisation spécifique en fonction de la saisonnalité pour les régions concernées par les intempéries hivernales. Une organisation spécifique en fonction du niveau de classification du terrain et des équipes sportives. Une planification des interventions d'entretien en fonction des contraintes de matchs.	La description sommaire des procédures mises en place et du type de formalisation éventuelle.
La préparation du chantier	L'entreprise doit être en mesure de décrire la procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?)	• La revue de contrat et/ou les réunions préalables • Identifier la méthode en place pour la diffusion des informations • Les commandes préalables des fournisseurs et la logistique prévisionnelle • La description de la procédure mise en place

Critère	Description	Moyens attendus
Les retours d'incidence (Clientèle riveraine)	Une méthode de communication pour l'organisation des chantiers et des interactions avec les parties prenantes (collectivités, clubs, Maîtrise d'oeuvre...)	Les méthodes de communications des opérateurs et opératrices et le degré de réactivité définie et respectée.
Le manuel d'entretien remis à la réception des travaux	Outre les documents administratifs relatifs à la réception de travaux, l'entreprise doit présenter à l'auditeur ou auditrice son manuel type d'entretien et de préconisations qui est remis à chaque réception de travaux.	Une présentation à l'auditeur ou auditrice des documents remis au Maître d'ouvrage en fin de travaux.

3.3 Les Ressources Humaines - les gazons naturels ou hybrides et les gazons

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques	• L'entreprise doit justifier des formations et/ou des expériences professionnelles de son personnel pour chaque typologie de travaux, afin d'assurer une maîtrise professionnelle et technique dans chacune des étapes afférentes aux chantiers d'aménagements paysagers. • Les travaux paysagers doivent être exécutés dans les règles de l'art. Exemple : travaux préparatoires, terrassements généraux, préparation des encaissements, mise en oeuvre des remblais de fondation et terres, réseaux enterrés, mobiliers, travaux de pose des revêtements gazons naturels ou synthétique.	• Les attestations de formation, les plans de formation dans le cas d'absence de compétences, les évaluations de connaissances par l'entreprise... • Présence obligatoire dans l'entreprise d'au moins une équipe capable de maîtriser tous les processus jusqu'à la pose du gazon sans faire appel à la sous-traitance notamment pour la pose des gazons synthétiques.

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations et les procédures internes	L'entreprise s'assure de la formation continue et de l'actualisation des itinéraires techniques et des méthodes.	• La présence d'une veille technique (méthodologie) • Le modèle de formation / une bonne connaissance des Normes et de l'application des Règles professionnelles actuelles
La connaissance des Normes et des Règles professionnelles	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en charge de la connaissance des Normes et des Règles professionnelles. Les Règles professionnelles correspondant aux travaux réalisés par l'entreprise doivent être connues et tenues à la disposition du personnel.	Liste du personnel référent en matière de Normes et de Règles professionnelles. (Exemplaires normes P90 112, P90 111 et P90 113 à disposition dans l'entreprise)
La connaissance des réglementations fédérales	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en charge des règlementation fédérales (foot / rugby...) Les spécifications techniques fédérales correspondant aux travaux réalisés doivent être connues et tenues à la disposition du personnel de l'entreprise.	La liste du personnel référent en matière de réglementation fédérale. (Exemplaires règlements FFF et FFR disponibles et accessibles dans l'entreprise.)

3.4 Le management environnemental : les critères spécifiques à la seule spécialité des gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Les solutions alternatives	• L'entreprise doit avoir la capacité de proposer des solutions alternatives aux matériaux polymères de remplissage. • Les solutions de matériaux alternatifs issus de déchets sylvicoles ou de l'industrie agroalimentaire sont à privilégier.	La formalisation de méthodes alternatives et de moyens de communication et de promotion est mis en oeuvre.

3.5 La communication interne - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations données aux responsables de chantier	Les responsables de chantier disposent des informations nécessaires à la bonne exécution des travaux conformément aux engagements contractuels entre l'entreprise et le ou le maître d'ouvrage.	Le dossier de chantier, la revue de contrat ou l'ordre de mission sont en possession des responsables de chantier (et correspondent à la typologie et à la dimension du chantier).
La documentation technique/sécurité	Le responsable de chantier doit disposer de toutes les informations sur les Normes et les règlements en vigueur ainsi que sur tous les aspects sécuritaires des matériels présents sur site.	• Le ou la chef.f.e de chantier et les opérateurs et opératrices sont informé.e.s des exigences générales et spécifiques liées à leur chantier. • Le ou la référent.e terrains de sport est en capacité de présenter les modes de formalisation et d'information dans l'entreprise.

3.6 La communication externe - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
L'information auprès des client.e.s et le planning	L'entreprise doit mettre en place une communication de son planning cohérente et continue.	Les informations des dates d'intervention, le bordereau de passage sont communiqués aux client.e.s.
L'information sur la sécurité	L'entreprise doit mettre en place toutes les informations nécessaires pour prévenir des travaux en cours (balisage et affichage).	Le balisage et l'affichage sont en place sur les chantiers de l'entreprise.
Le panneau de chantier	Le panneau de chantier communique le nom / logo de l'entreprise.	La mise en place de la communication externe.

3.7 Les moyens de performances supplémentaires - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Le suivi des analyses de terrains	L'entreprise doit être capable de comprendre, d'analyser et de mettre en place des actions correctives nécessaires (analyses physicochimiques des sols, essais de portance).	Connaissances du contenu des analyses et proposition des actions correctives.

Critère	Description	Moyens attendus
L'archivage des analyses	L'entreprise doit avoir mis en place un système d'enregistrement et d'archivage, intégrant l'ensemble des pièces de marché, les analyses et les documents techniques.	Le système d'archivage est en place, les documents des chantiers audités sont accessibles.
Les tests pour l'homologation du terrain	L'entreprise doit fournir les résultats des tests permettant l'homologation du terrain le cas échéant.	Présentation des résultats des tests.
Le matériel spécifique	• Les moyens d'implantation topographiques (type station robotisée...) • Le matériel spécifique (type draineuse), et le matériel d'entretien (décompacteur, scarificateur, regarnisseur ...) • L'entreprise doit fournir la liste du matériel spécifique en propriété de l'entreprise.	Une entreprise ne disposant pas du matériel spécifique de base ne pourra pas prétendre au label (=>NC majeure).

3.8 L'image de l'entreprise - les gazons naturels ou hybrides et les gazons synthétiques

Critère	Description	Moyens attendus
Les réseaux professionnels, les Brevets et procédés exclusifs	• L'entreprise est détentrice de brevets, de licences ou de procédés exclusifs lui permettant de se démarquer de ses concurrents. • L'entreprise appartient à un réseau national et/ou international lui permettant de mutualiser les moyens de recherche et de développement ainsi que tous les supports de communications techniques et commerciales pour assoir son image.	L'entreprise présente à l'auditeur ou auditrice les documents commerciaux correspondants.

4 / Les critères spécifiques – Les visites de terrains – Les travaux de création et d'entretien des terrains de sport.

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	L'impression générale des visiteurs et visiteuses sur le site (chantier en cours et terminé). L'auditeur ou auditrice prend des photos d'ensemble et des photos détaillées des différents sites concernés dans l'optique de les transmettre au Comité de Labellisation. L'auditeur ou auditrice questionne le référent du chantier sur les techniques employées pour les travaux de terrassement, de mise en oeuvre des couches supports, de drainage ainsi que celles du système d'arrosage mis en oeuvre.	• Une bonne couverture végétale pour les terrains en gazon naturels. • Une bonne planéité de la surface totale. • La propreté et l'organisation générale du chantier en cours. • Un dossier photo présentant le chantier dans son environnement est remis au Comité de Labellisation.
Le niveau de finition	Une attention particulière est portée sur : • La régularité et planéité des surfaces traitées • Le degré des finitions en rives et autour des émergences • La parfaite rectitude des lignes de tracé de jeux •	Un dossier photos avec des points de détail est communiqué au Comité de Labellisation par l'auditeur ou auditrice.

Critère	Description	Moyens attendus
Le personnel du chantier en cours	Évaluation de l'implication et de la connaissance des responsables en charge de présenter leurs chantiers respectifs à l'auditeur ou auditrice (description succincte des travaux exécutés et à suivre, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées, points d'amélioration éventuelle ...)	• Une connaissance du dossier des travaux et du planning prévisionnel. • Une bonne capacité d'accueil de l'équipe présente.

